

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### **Le Canton souhaite classer la rive nord du lac de Bret pour mieux protéger ses milieux naturels remarquables**

**Le Département de la jeunesse, de l'environnement et de la sécurité (DJES) met à l'enquête publique le classement de la partie septentrionale du lac de Bret sur le territoire de la commune de Puidoux. La démarche a pour objectif de renforcer la protection des milieux naturels de haute valeur écologique présents dans ce secteur, tout en précisant les règles d'usage pour le public.**

Lieu de détente et de loisirs apprécié de la population vaudoise, le lac de Bret est également un site remarquable pour ses valeurs naturelles et paysagères ainsi que pour les espèces qu'il abrite, notamment autour de sa rive nord. Par sa décision de classement du site, le Canton souhaite assurer un équilibre durable entre protection des milieux naturels et loisirs en plein air.

Le lac de Bret, d'une surface d'une cinquantaine d'hectares, est situé sur la commune de Puidoux, à une altitude de 674 m, entre la Tour de Gourze et le Mont-Pèlerin. Sa capacité en eau a été augmentée à deux reprises en 1875 et 1918 au moyen d'un barrage. Après avoir été utilisé par la Ville de Lausanne comme source d'énergie pour son funiculaire (l'ancienne « Ficelle » reliant la gare à Ouchy), il sert aujourd'hui de réserve d'eau de boisson pour l'agglomération Lausanne-Morges.

Inscrit à l'Inventaire des monuments naturels et des sites du canton de Vaud depuis 1983, le lac de Bret est reconnu comme réserve cantonale de faune depuis 1992. Sa rive nord, en particulier, est considérée comme un territoire d'intérêt biologique prioritaire dans le réseau écologique vaudois, ayant été retenue comme bas marais d'importance régionale dans l'inventaire cantonal en cours.

Le plan d'eau présente une végétation caractéristique des lacs et étangs, particulièrement bien développée au nord du lac dans la zone peu profonde. Cette zone attire de nombreux oiseaux nicheurs ou hivernants. Des milieux diversifiés allant de la végétation immergée à la roselière en passant par les plantes à feuilles flottantes de la nupharie s'y sont développés. La végétation des rives du nord du lac de Bret constitue la seule vraie roselière de Lavaux et un relais incontestable entre les sites

majeurs des Grangettes, au bord du Léman, et de la rive sud du lac de Neuchâtel.

### **Toujours ouvert au public**

Egalement destination récréative d'importance (pêche, bateaux, paddles, etc.), le lac est soumis à des dérangements croissants empêchant les animaux, en particulier les oiseaux, de trouver la quiétude nécessaire à leur reproduction et à leur repos et dégradant la végétation immergée et des rives.

La législation actuelle n'étant pas suffisante pour protéger les milieux naturels présents dans le secteur nord du lac de Bret, la décision de classement précise les règles d'usage pour le public. Elle a pour buts de maintenir et améliorer la diversité ainsi que la qualité biologique et paysagère du site, préserver les ressources hydriques, assurer le calme et la tranquillité et enfin permettre au public de profiter du site et d'en découvrir la richesse biologique dans les limites fixées par les dispositions des secteurs de protection.

La Décision de classement mise à l'enquête publique a été élaborée par les services cantonaux en collaboration avec la commune de Puidoux ainsi qu'avec les principaux acteurs concernés.

La mise à l'enquête est ouverte du 19 novembre au 19 décembre 2025. L'entier du dossier peut être consulté auprès du Greffe de la commune de Puidoux les jours ouvrables de 8h à 12h ou sur rendez-vous. Les remarques et oppositions écrites et motivées sont déposées au greffe municipal. Le dossier est également accessible en ligne sur le site de l'État de Vaud : [vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage](http://vd.ch/environnement/biodiversite-et-paysage)

Bureau d'information et de communication de l'État de Vaud

Lausanne, le 19 novembre 2025

### **RENSEIGNEMENTS POUR LA PRESSE UNIQUEMENT**

DJES, Catherine Strehler Perrin, cheffe de la division biodiversité et paysage, Direction générale de l'environnement